

Gestion et transmission du patrimoine professionnel

Les (bons) choix pour l'exercice d'une activité libérale

Actualités, opportunités et limites

La société FAC JD propose une formation de 7 HEURES

PARIS LE 22 JUIN 2017



Animation

PIERRE YVES LAGARDE



Les (bons) choix pour l'exercice d'une activité libérale



Durée

1 jour (7 heures)
9h00 - 12h30 / 14h00 --17h30

Lieu de la formation =

PARIS LE 22 JUIN 2017 ESPACES DIDEROT 75012

Public concerné =

CGPI ;
CGP de banque et compagnie d'assurance ;
Notaires ;
Experts comptables ;
Avocats

Objectifs de la formation =

Approfondissement et actualisation des connaissances - Perfectionnement ;
Savoir mettre en pratique les connaissances techniques;

Modalités administratives et financières :

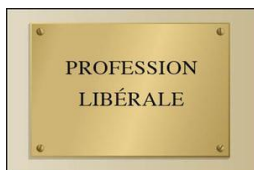
Le prix de la formation est de 360 € (Trois cent soixante euros HT), TVA à 20% en plus, soit 432 € TTC.

Ce prix comprend, la participation aux formations, la remise d'une documentation technique, les pauses.

Ce prix ne comprend pas les frais de restauration et d'hébergement.

Le prix est à régler lors de l'inscription.

Une facture valant convention simplifiée de formation et une attestation de présence sera remise aux participants.



L'exercice d'une profession libérale a, sur une longue période, été fortement encadrée par le législateur. Le choix était limité : Activité individuelle ou au travers d'une SNC ou SCP, avec pour toutes les situations une imposition à l'impôt sur le revenu et un statut social d'indépendant.

La société d'exercice libéral modifie profondément les options qui s'offrent au praticien pour structurer son statut juridique, ses modes de rémunération et ses stratégies d'investissement. Les décrets des SEL Macron viennent d'être publiés (30 juin 2016). C'est l'occasion de faire un point opérationnel sur l'utilisation des SEL.

Dans quelles situations le passage en SEL offre-t-il de vrais avantages ? Et dans quelles autres ne relève-t-il que de l'effet de mode ?

Pour disposer d'une grille d'analyse complète nous analyserons (1) le statut du praticien, selon le mode d'exercice choisi (2) les conséquences sur son système de rémunération et de protection sociale (3) les modalités de création puis de transmission de la SEL et (4) l'efficacité comparée des stratégies d'investissement, à l'IR ou à l'IS.

1 – Les statuts possibles du praticien libéral

- Entrepreneur individuel
- Mandataire social
- Associé Professionnel Interne (API)

2 – Le système de rémunération et de protection sociale, selon le statut choisi

- Comparaison entre l'entrepreneur individuel et le gérant majoritaire de SELARL
- Comparaison entre le président de SELAS et le gérant majoritaire de SELARL
- Comparaison entre le gérant majoritaire de SELARL ET l'API.

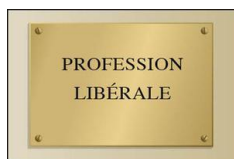
3 – Les modalités de création et de transmission de la SEL

- Etude 1 : apport de la clientèle à la SEL
- Etude 2 : cession de la clientèle à la SEL
- Etude 3 : transmission comparée de la clientèle et des droits sociaux

4 – Les stratégies d'investissement

- Comparaison complète entre un investissement professionnel à l'IR ou à l'IS : du coût de fabrication des cash flow à la transmission.
- Une nouvelle option de transmission à considérer : la réduction de capital.
- Les SPFPL : opportunités et limites.

Chaque point sera abordé de manière schématique et pratique. Une documentation pratique complète qui fera la synthèse de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine administrative, sera remise aux participants.



Les (bons) choix pour l'exercice d'une activité libérale

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

Participant

NOM	
Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Participera à la formation qui aura lieu
 à **PARIS** le 22 JUIN 2017

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Prix unitaire HT	TVA (20%)	Prix unitaire TTC
360 €	72 €	432 €

Règlement

Chèque Virement sur le compte*

* BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

ATTENTION : L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

LIEU DE FORMATION

PARIS



**Espaces Diderot
(CFPN)
10 rue Traversière –
75012 Paris**

Tel : 01 40 26 40 00



**Gare de Lyon et
d'Austerlitz**

RER A et D

Métro : Ligne 1 station
Gare de Lyon (sortie 1 –
Boulevard Diderot)

Ligne 14 station Gare de
Lyon (Sortie 13 – Rue
Van Gogh)

Bus : 20 / 54 / 57 / 61 /
63 / 65 / 87 / 91

Parkings : Lyon-Diderot /
198 Rue de Bercy
Effia / 2 rue Traversière



Formation professionnelle en gestion de patrimoine

FAC **jacquesduhem.com**
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

Jacques Duhem - EURL FAC JD - EURL au capital de 200 000 €

38 avenue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

RCS Clermont-Ferrand 529 007 908 SIRET n°529 007 908 00013 TVA Intracommunautaire n°FR 43 529007908

Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le numéro 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

FAC **jacquesduhem.com**
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

Jacques Duhem - EURL FAC JD - EURL au capital de 200 000 €

38 avenue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

RCS Clermont-Ferrand 529 007 908 SIRET n°529 007 908 00013 TVA Intracommunautaire n°FR 43 529007908

Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le numéro 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne